

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1920

Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Lyon et la Compagnie Acte

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1920 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA COMPAGNIE ACTE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Compagnie Acte est une compagnie lyonnaise de danse contemporaine fondée en 1996 par la danseuse et chorégraphe Annick Charlot. La Compagnie s'est installée en 2008 dans le 8^e arrondissement, dans un studio dénommé « studio Des Hériveaux ». Ce lieu est dédié au développement des activités de création de la Compagnie mais également à la sensibilisation des publics, l'accueil des acteurs culturels du quartier et des compagnies de danse à la recherche d'un lieu de répétition. La Ville de Lyon soutient le travail chorégraphique d'Annick Charlot depuis de nombreuses années. Pour mémoire, la subvention de fonctionnement, sur l'exercice 2015, s'élève à 12 000 €.

Cette année, la Compagnie travaille sur un nouveau projet, le *Journal d'un seul Jour*, en coproduction avec la Maison de la Danse. Cette création est une expérience immersive et digitale, dans la ville, qui invite le public à un spectacle en huit épisodes chorégraphiques de 15 à 60 minutes, répartis sur 24 heures. L'histoire commence un soir, se poursuit jusqu'au lendemain, mais chacun peut suivre un seul, plusieurs ou tous les épisodes. Certains seront annoncés sur le site internet de la Maison de la Danse, d'autres convoqueront le public à des rendez-vous par téléphone, via les réseaux numériques, un journal...

Le premier épisode débute aux pieds des voies de la gare de la Part-Dieu avec la complicité de la SNCF, se poursuit sur la place Charles Béraudier, puis par une scène de danse voltige sur le bâtiment de la bibliothèque de la Part-Dieu.

A cette occasion, la Compagnie Acte sollicite la Ville de Lyon pour obtenir l'autorisation d'utiliser la façade du silo de la bibliothèque lors des répétitions et lors des représentations publiques prévues dans la programmation de la Maison de la Danse.

Le calendrier des répétitions et des représentations publiques est le suivant :

- ✓ 7 mars au 11 mars 2016 ;
- ✓ 21 mars au 25 mars 2016 ;
- ✓ 28 mars au 1^{er} avril 2016 ;
- ✓ 4 au 8 avril 2016 ;
- ✓ 11 au 15 avril 2016 ;
- ✓ 2 mai au 8 mai 2016.

Les représentations auront lieu les 6 mai et 7 mai 2016.

A titre indicatif, la valeur locative forfaitaire des biens correspondant à cette mise à disposition est estimée à 510 €/an.

Vous trouverez, jointe au rapport, la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Lyon et la Compagnie Acte.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 8^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Compagnie Acte, pour l'utilisation de la façade du silo de la bibliothèque lors des répétitions et lors des représentations publiques prévues dans la programmation de la Maison de la Danse, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN